

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BAS-ARMAGNAC
 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°58-2025

Séance du mardi 15 juillet 2025

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
41	30	34

Date de la convocation
04 juillet 2025

Publication
21 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le mardi quinze juillet à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Bas-Armagnac se sont réunis dans la salle des fêtes d'ESPAS sous la présidence de M. GOUANELLE Vincent et sur sa convocation.

Étaient présents : BETOUS : MENGELLE Jean-Marie, BOURROUILLAN : GOUANELLE Vincent, CAUPENNE d'ARMAGNAC : GUICHEBAROU Patrick, CRAVENCERES : LARRANDABURU Jean-Pierre, LE HOUGA : MANCIET Aline, MATHIEU Jean-Marie et MESTRES Michèle, ESPAS : CAZERES Pierre, LAUJUZAN : LASSALLE Patrick, LOUBEDAT : SEMPE Bernard, LUPPE-VIOLLES : LACOSTE David, MAGNAN : DUCLAVE Jean, MANCIET : CAPDEPONT Pierre, SOULES Philippe et GARBAY Stéphane, MONGUILHEM : DUCERE Jean, MONLEZUN D'ARMAGNAC : SAUQUES Philippe, MORMES : SPOERRY Quitterie, NOGARO : PEYRET Christian, MARTINOT Maryse, CARRERE-CAMPISTRON Christine, MARQUE Magali, BELTRI Joseph, et HAMEL Bernard, SAINT-MARTIN D'ARMAGNAC : ARTIGOLE Éric, SALLES d'ARMAGNAC : HEBERT Benoît, SION : BRAGAGNOLO Michel, SORBETS : LAMOTHE Laurent, TOUJOUSE : TARTAS Jacques, URGOSSE : BARRAIL Bernard.

Absents excusés : CAUPENNE d'ARMAGNAC : ORTEGA Josiane (pouvoir à GUICHEBAROU Patrick), LANNE-SOUBIRAN : PONS Michel, LE HOUGA : FEUILLET-GALABERT Patricia (pouvoir à MANCIET Aline), DESJARDINS Lionel (pouvoir à MATHIEU Jean-Marie), NOGARO : DROUARD Jean-Claude, LAFFORGUE Daniel, LARRIEU Edith, SAINT-GRIEDE : SAINT-PE Anne-Marie (pouvoir à PEYRET Christian),

Absents : ARBLADE-LE-HAUT : VERRIER Jean-Marie, PERCHEDE : CUVELLIER Christian, SAINTE-CHRISTIE d'ARMAGNAC : SAINT-MARTIN Thierry.

OBJET DE LA DELIBERATION : Adhésion à la Mission RGPD du Pôle Accompagnement en Solutions Mutualisées du CDG32

Le quorum étant atteint, les membres du conseil communautaire peuvent valablement délibérer.

Monsieur Vincent GOUANELLE, Président, **EXPOSE :**

Le Règlement Général de la Protection des Données (RGPD) a imposé un volume important d'obligations destinées à prendre en compte l'adaptation aux nouvelles réalités numériques et le renforcement des obligations de transparence, de responsabilité et de respect des droits des personnes.

Le volume important des obligations imposées par le RGPD rendait opportune la mutualisation de cette mission au niveau du Centre de Gestion dont le Conseil d'administration a délibéré favorablement en vue de sa mise en place.

L'adhésion à ce nouveau service se matérialiserait par la signature d'une convention entre les parties dont un exemplaire a été présenté au Conseil communautaire.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité,

APPROUVE l'adhésion à la mission RGPD du CDG 32 exposée ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Président à entreprendre toutes les démarches et à signer tous documents relatifs à cette décision.

Pour extrait certifié conforme,
 Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
 Le Président,



Vincent GOUANELLE.

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (Villa Noulibos 50 cours Lyautey 64010 PAU Cédex ; Téléphone : 05 59 84 94 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>